



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Culture Chiffres

## Les associations culturelles

John Baude

2024-5



# Les associations culturelles

John Baude\*

---

En 2018, la France compte environ 289 000 associations culturelles, soit 23 % de l'ensemble des associations. 127 000 associations culturelles (44 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, notamment de la musique. L'enseignement artistique, le patrimoine, les arts visuels, les médias et industries culturelles occupent, pour chacun de ces domaines, entre 8 % et 10 %.

Les associations culturelles sont un peu plus présentes dans les grandes villes et ont un rayonnement géographique plus étendu que l'ensemble des associations. Elles suscitent un très large intérêt avec 14,7 millions d'adhésions, même si leur nombre moyen par association est inférieur à celui observé dans l'ensemble du milieu associatif.

Peu d'entre elles sont employeuses, majoritairement de salariés à temps partiel ou sous contrat à durée déterminée. Le bénévolat, principale force de travail du secteur associatif, est plus concentré que les adhésions dans les activités de proximité, les villages et les petites villes. Dans les instances de gouvernance de ces associations, les retraités sont surreprésentés.

L'ensemble des associations culturelles dispose de ressources courantes de 7,2 milliards d'euros, dont 79 % sont concentrées dans les associations employeuses. Les ressources financières des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif et se révèlent ainsi relativement plus diversifiées. Seulement un tiers des associations culturelles sont subventionnées. Les soutiens financiers des associations culturelles sont principalement les collectivités territoriales (majoritairement des communes ou des intercommunalités).

---

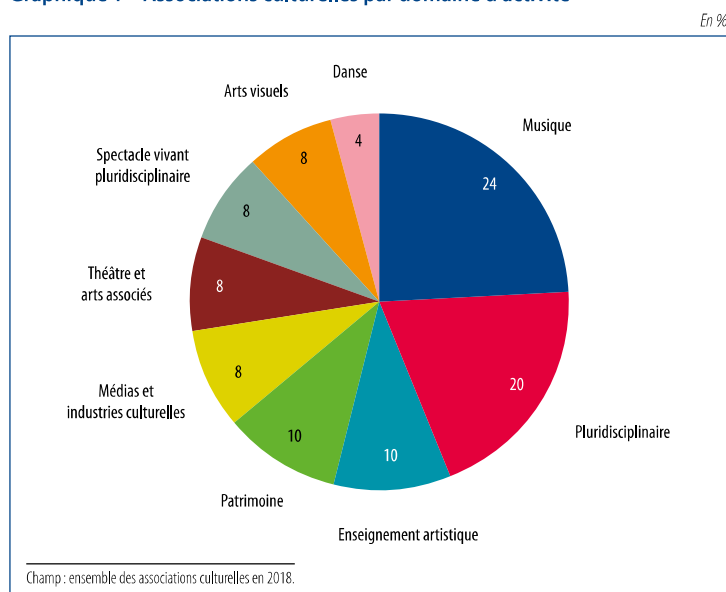
---

\* Chargé d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS).

## Un grand nombre d'associations culturelles, notamment de spectacle vivant

La culture est fortement présente dans le secteur associatif. D'après les données de l'enquête réalisée par l'Insee<sup>1</sup>, la France compte environ 289 000 associations culturelles en 2018 (voir encadré méthodologique), soit 23 % de l'ensemble des associations. Le spectacle vivant constitue l'activité principale de 44 % d'entre elles, 24 % se consacrant en priorité à la musique (graphique 1). Les activités pluridisciplinaires sont d'un poids plus limité hormis celles dédiées au spectacle vivant. Elles mobilisent 20 % des associations culturelles tandis que l'enseignement artistique<sup>2</sup>, le patrimoine, les arts visuels, les médias et industries culturelles occupent, pour chacun de ces domaines, entre 8 % et 10 % des associations culturelles.

Graphique 1 – Associations culturelles par domaine d'activité



Source: Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

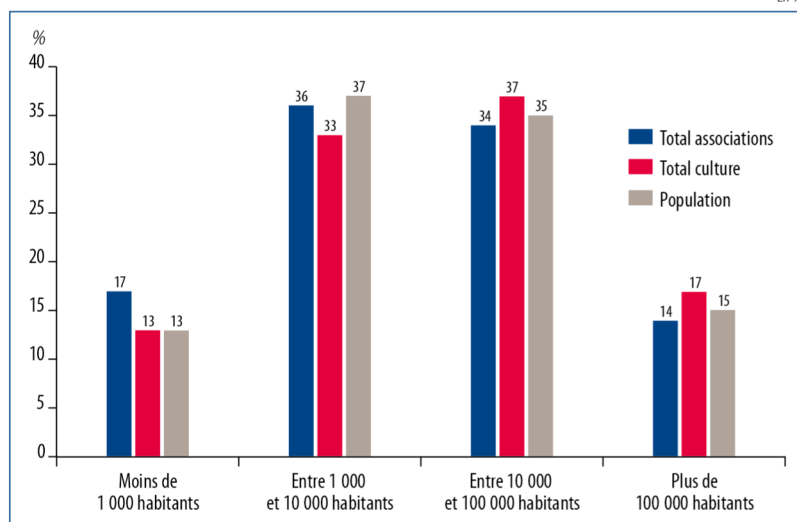
1. Sylvie Dumartin (Insee) est remerciée très chaleureusement pour ses précieux conseils dans l'utilisation de la base de données de cette enquête.
2. Chacun des domaines artistiques exclut l'activité d'enseignement regroupée dans un domaine propre et transversal à tous les autres.

## Des associations culturelles un peu plus présentes dans les grandes villes et d'un rayonnement géographique plus étendu que l'ensemble des associations

La répartition territoriale des associations culturelles selon la taille de la commune d'implantation de leur siège épouse assez fidèlement celle de l'ensemble des associations et de la population (graphique 2). Toutefois, les associations culturelles se révèlent un peu plus présentes dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants (17 % d'entre elles au lieu de 14 % pour le secteur associatif) et un peu moins dans les communes, pour la plupart rurales, de moins de 1 000 habitants<sup>3</sup> (13 % au lieu de 17 %). Ces écarts sont probablement sous-estimés dans l'enquête car dans certains secteurs, sanitaire et social notamment, de grosses associations disposent d'implantations en de multiples lieux, bien qu'elles soient enregistrées sous un lieu unique, leur siège qui est situé dans une grande ville. Ce cas de figure est bien plus rare dans le secteur culturel.

Graphique 2 – Répartition des associations selon la taille de la commune d'implantation du siège (nombre d'habitants)

En %



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

3. Les tranches intermédiaires de 1 000 à 10 000 habitants et de 10 000 à 100 000 habitants mêlent des pôles urbains petits et moyens et des communes périurbaines. Elles ne se prêtent donc pas aisément à une interprétation géographique.

Par ailleurs, les associations culturelles ont un rayonnement géographique un peu plus étendu que la moyenne des associations (tableau 1). En effet, 61 % d'entre elles ont une aire d'activité principale qui dépasse la commune alors qu'elles sont 55 % dans ce cas pour l'ensemble du secteur associatif.

D'un rayonnement géographique plus étendu, les associations culturelles se révèlent toutefois plus « isolées » que leurs comparses, tous secteurs confondus. Seulement 15 % d'entre elles adhèrent à un réseau au lieu de 31 % dans l'ensemble du secteur associatif. La proportion s'élève néanmoins à 25 % pour le théâtre et arts associés, à 26 % pour le patrimoine.

Tableau 1 – Rayonnement géographique des associations

En %

	Total associations	Total culture
De l'immeuble à la commune	45	39
Au-delà de la commune	55	61

Source: Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

## Les associations culturelles ont moins d'adhésions que l'ensemble des associations

Les associations culturelles suscitent un très large intérêt puisqu'elles enregistrent 14,7 millions d'adhésions<sup>4</sup>. Toutefois, le nombre moyen d'adhésions par association est inférieur à celui observé dans l'ensemble du milieu associatif : 51 au lieu de 133. En outre, dans le secteur culturel, il varie bien moins selon la taille des communes où se trouve le siège de l'association. Il passe en effet de 37 adhésions par association dans les communes de moins de 1 000 habitants à 63 dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants. À titre de comparaison, dans l'ensemble du secteur associatif, le nombre moyen d'adhésions par association augmente de 39 à 310 mais le ratio est probablement majoré dans les grandes villes et minoré ailleurs pour la raison évoquée précédemment des grosses associations multi-sites enregistrées au siège.

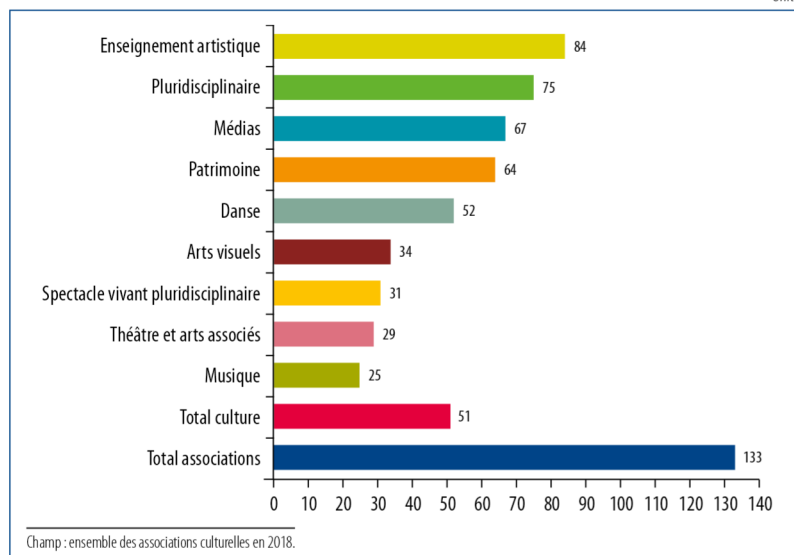
Le spectacle vivant et les arts visuels se distinguent des autres domaines artistiques par un nombre d'adhésions particulièrement faible (graphique 3). Dans le spectacle vivant, les compagnies et les

4. Cette statistique ne signifie pas que 14,7 millions de Français adhèrent à une association culturelle. Les adhésions peuvent concerner des personnes physiques et morales, et être multiples en raison de plusieurs activités. En outre, pour une même activité, de nombreux comptes peuvent exister. Dans le sport par exemple, un même adhérent peut être compté par le club local et les fédérations départementale et nationale. Dans la culture, ces multiples comptes sont en revanche peu fréquents *a priori*. Quoiqu'il en soit, ils ne faussent pas les ratios du nombre d'adhésions par association.

orchestres adoptent parfois le statut d'association à but non lucratif bien qu'elles ne proposent pas d'adhésions et qu'elles vendent des spectacles. Ce statut peut être prisé pour son caractère peu contraignant sur le plan administratif, notamment dans une phase exploratoire ou de lancement de l'activité, et pour l'éligibilité plus grande aux subventions publiques.

Graphique 3 – Nombre d'adhésions par association selon les domaines d'activité

Unités



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

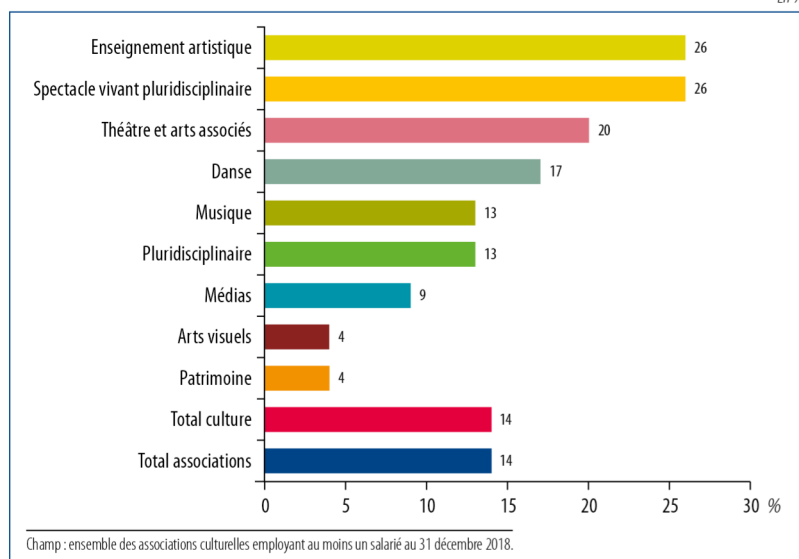
### Peu de salariés par association culturelle mais un poids important dans l'emploi associatif

À l'instar des entreprises culturelles marchandes, les associations culturelles dénombrent peu d'emplois. Tout d'abord, seulement 14 % d'entre elles sont employeuses<sup>5</sup>, comme dans l'ensemble du secteur associatif. Cette proportion est plus forte cependant pour l'enseignement artistique (26 %) et pour le spectacle vivant (20 % pour

5. Citons à titre d'exemples l'Opéra de Lyon, l'Orchestre symphonique de Bretagne, le Théâtre Auditorium de Poitiers – Scène nationale, le Ballet national de Marseille, le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire, le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, le Centre régional livre et lecture en Picardie, le Groupement national des cinémas de recherche, l'Association française du festival international du film (festival de Cannes) et le festival d'Avignon.

Graphique 4 – Poids des associations employeuses par domaine d'activité

En %



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

le théâtre et les arts associés, 17 % pour la danse, 26 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire), musique exceptée (13 %) (graphique 4).

Quant aux associations culturelles employeuses, au nombre moyen d'adhésions plus élevé que les non-employeuses (113 au lieu de 41), elles comptent en moyenne 5,7 salariés, bien en deçà des 12,6 du secteur associatif dans son ensemble (graphique 5). L'écart tient principalement aux emplois à temps plein, limités à un salarié dans un cas, s'élevant à 5,9 dans l'autre.

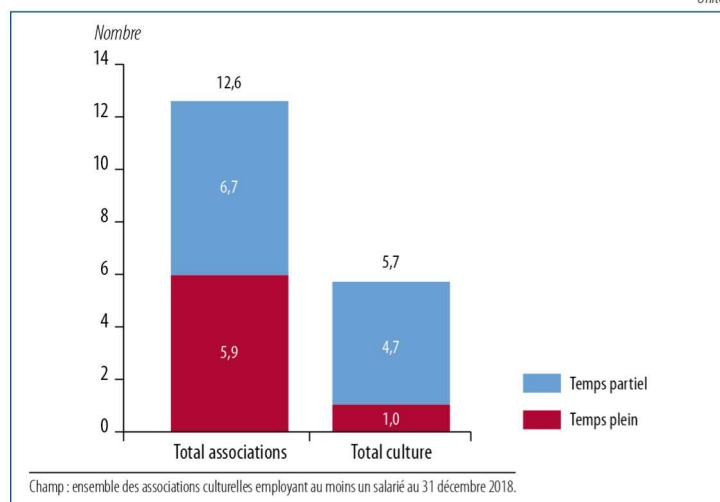
Les 40 900 associations employeuses du secteur culturel sont un peu plus concentrées dans les villes de plus de 100 000 habitants qu'elles ne le sont pour l'ensemble du milieu associatif. Parmi elles, 26 % y ont leur siège contre 21 % de l'ensemble des associations employeuses. En outre, leur activité est moins locale : 36 % des associations employeuses dans le secteur culturel interviennent à un échelon au minimum régional au lieu de 24 % pour les associations tous secteurs confondus. De même, 45 % des salariés des associations culturelles travaillent dans des associations au rayonnement régional, national ou international alors qu'ils sont seulement 30 % dans l'ensemble du secteur associatif.

Ce sont au total près de 232 000 salariés qui travaillent dans les associations culturelles en 2018, soit 10,6 % des salariés employés



Graphique 5 – Nombre d’emplois salariés par association employeuse

Unités



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

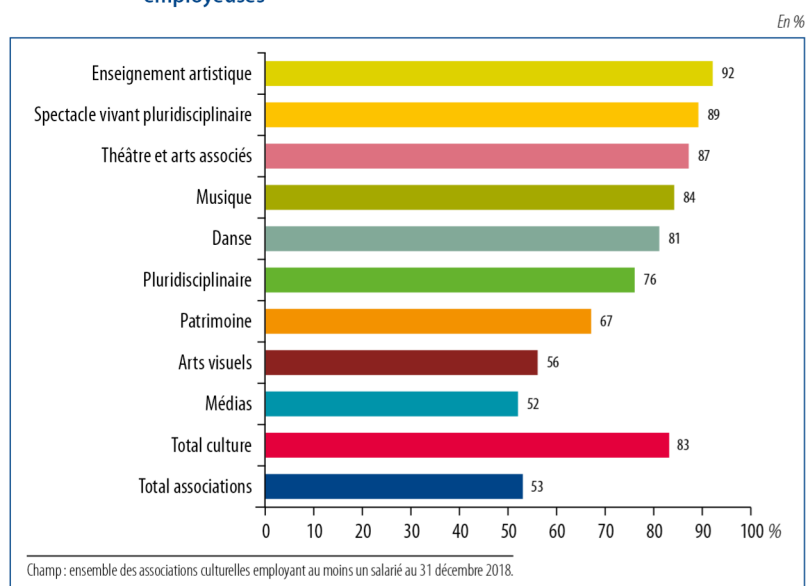
par le milieu associatif. Cette forte proportion, comparée à celle des emplois culturels, salariés ou non, dans le total des emplois en 2018 (2,6 %<sup>6</sup>), tient au poids important des associations culturelles dans le milieu associatif (23 %).

### Une forte proportion d’emplois à temps partiel ou sous contrat à durée déterminée

Quoique le nombre de salariés à temps partiel par association employeuse y soit inférieur (4,7 contre 6,7), le secteur culturel recourt massivement à ce type d’emplois. Si 53 % des emplois des associations tous secteurs confondus sont à temps partiel, cette proportion atteint 83 % dans les associations culturelles. Il s’agit là d’une de leurs spécificités car, dans le secteur culturel pris dans sa totalité, la part de salariés à temps partiel ne dépasse pas 25 %. Les associations d’enseignement artistique et de spectacle vivant se singularisent de nouveau par une proportion particulièrement élevée de salariés à temps partiel (graphique 6).

6. *Chiffres clés 2021. Statistiques de la culture et de la communication*, Paris, DEPS, Ministère de la Culture, 2021.

Graphique 6 – Poids des salariés à temps partiel dans les effectifs des associations employeuses



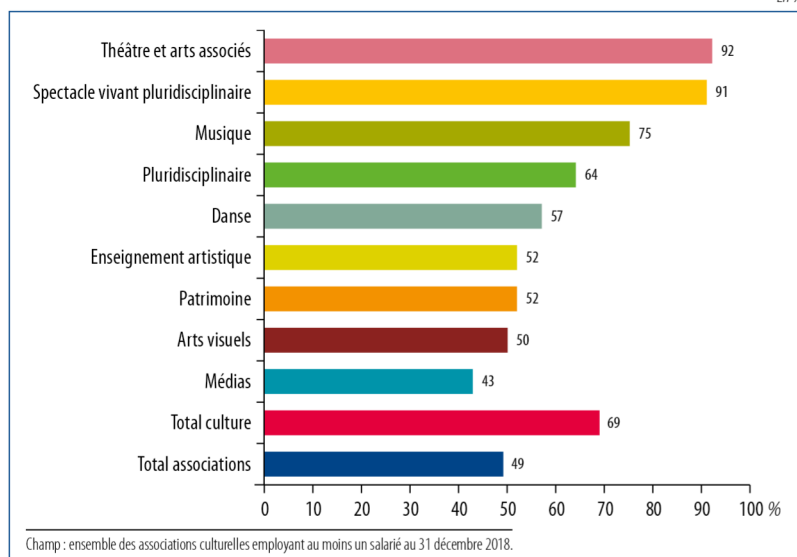
Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Par ailleurs, dans le secteur culturel, les associations sont plus nombreuses à employer des salariés sous contrat à durée déterminée. Parmi elles, 69 % recourent à de tels contrats, avec des proportions très élevées dans le spectacle vivant (92 % pour le théâtre et les arts associés, 91 % pour le spectacle vivant pluridisciplinaire) à l'exception de la danse, contre seulement 49 % dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 7). Nombre d'entre eux sont probablement des intermittents du spectacle.

Les associations culturelles comptent pour 5 % seulement dans les dépenses de personnel du secteur associatif, soit moitié moins que pour l'emploi salarié. Cela tient aux nombreux emplois à temps partiel dans les associations culturelles employeuses, peut-être aussi à de plus faibles rémunérations ou volumes horaires, sans que cette hypothèse puisse être vérifiée, faute de données horaires fiables. Pour autant, les dépenses de personnel constituent 53 % des dépenses des associations culturelles employeuses. La proportion s'élève jusqu'à 68 % pour l'enseignement artistique mais ne dépasse pas 42 % pour le patrimoine. Les associations culturelles sans salarié à la fin de l'année 2018 ont pu néanmoins employer un ou plusieurs salariés dont les contrats à durée déterminée, en forte proportion en leur sein, sont arrivés à échéance avant le 31 décembre. Ainsi, elles consacrent 7 %

Graphique 7 – Proportion d'associations employeuses qui emploient des CDD

En %



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

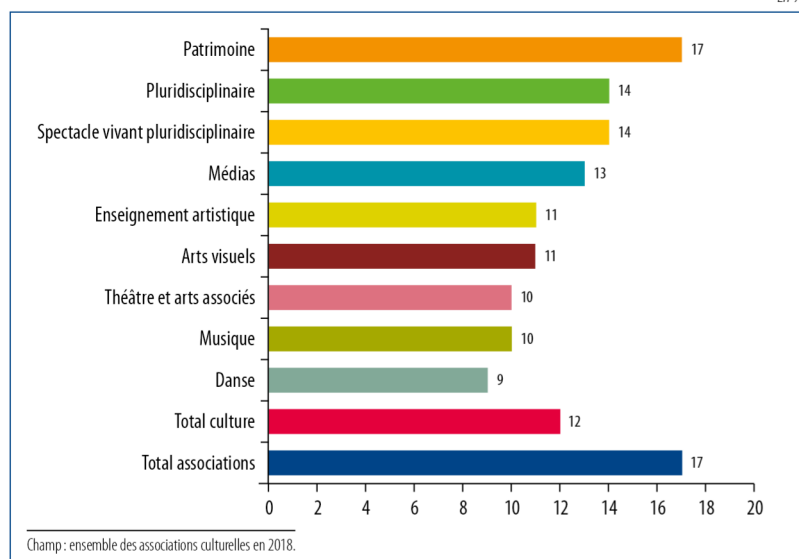
de leurs dépenses en rémunérations, voire 12 % pour les associations de danse et de musique ou 15 % pour les associations de théâtre et arts associés.

### Un bénévolat plus concentré que les adhésions dans les activités de proximité, les villages et les petites villes

Si une petite minorité d'associations emploie des salariés, la plupart d'entre elles bénéficient de l'appui de bénévoles. Ils constituent de loin la principale force de travail du secteur associatif dont ils sont une caractéristique essentielle. Mais leur travail étant gratuit, il n'est pas valorisé et donc pas pris en compte dans la valeur ajoutée d'un secteur, *a fortiori* dans le PIB. Pourtant, dans le secteur culturel, ce sont 3,5 millions de participations bénévoles (le nombre de bénévoles est inférieur, un même bénévole pouvant œuvrer pour plusieurs associations) qui apportent leur concours aux associations en 2018. Cette même année, elles représentent 17 % des 21 millions de participations bénévoles enregistrées dans le secteur associatif pris dans sa globalité. Cette proportion, plus faible que le poids des associations, tient à un nombre moyen de bénévoles par

Graphique 8 – Nombre moyen de participations bénévoles par association

En %



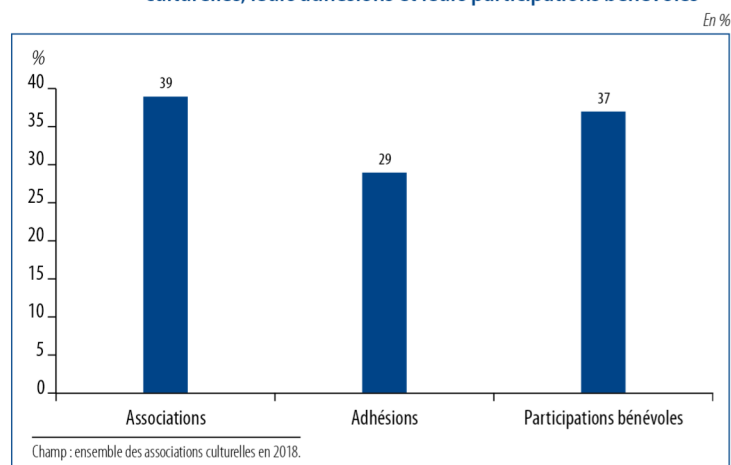
Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

association culturelle inférieur à celui observé dans l'ensemble du secteur associatif, à savoir 12 contre 17 (graphique 8). Le spectacle vivant, hormis ses activités pluridisciplinaires, mobilise le moins de bénévoles (11), en dépit de la tenue de festivals plus répandue dans ce domaine d'activité. Certes, les associations mentionnant ce type de manifestation recourent en moyenne à 23 bénévoles, mais elles représentent moins de 5 % des associations de spectacle vivant. Les participations bénévoles sont les plus nombreuses dans le domaine du patrimoine. Le bénévolat est majoritairement régulier (59 % des participations selon les associations culturelles) mais cette notion n'a pas de contenu précis dans l'enquête.

Dans le secteur culturel, la répartition territoriale des participations bénévoles selon la taille des communes est conforme à celle observée dans l'ensemble du secteur associatif. Il en est de même pour la répartition selon le rayonnement géographique de l'association. Elles se démarquent en revanche de celles constatées pour les adhésions. Dans le secteur culturel, les participations bénévoles se concentrent davantage que les adhésions dans les villages et les petites villes (communes de moins de 10 000 habitants) et dans une activité de proximité. Parmi ces participations, 37 % apportent leur concours aux associations dont l'activité est limitée à la commune et 51 % œuvrent en faveur d'associations dont le siège est implanté dans une commune

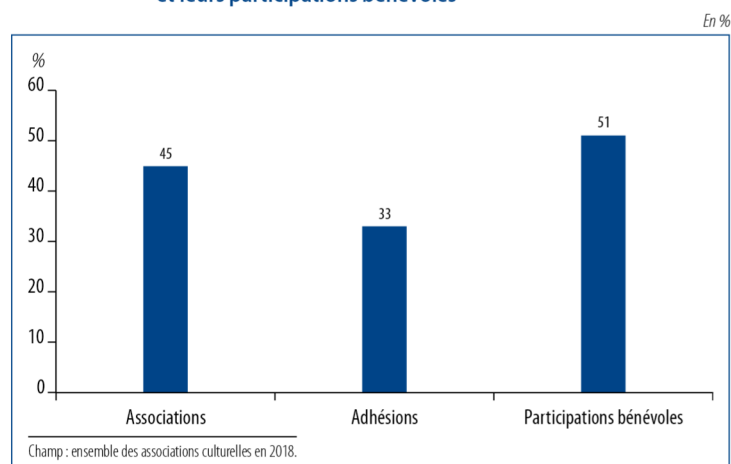
de moins de 10 000 habitants. Les adhésions dans ces deux cas ne représentent respectivement que 29 % et 33 % du total des adhésions des associations culturelles (graphiques 9 et 10).

**Graphique 9 – Associations culturelles à l'activité de proximité, limitée à la commune : poids dans le total des associations culturelles, leurs adhésions et leurs participations bénévoles**



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

**Graphique 10 – Associations culturelles ayant leur siège dans une commune de moins de 10 000 habitants : poids dans le total des associations culturelles, leurs adhésions et leurs participations bénévoles**



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Par ailleurs, les associations employeuses recourent plus au bénévolat que les autres. Dans le secteur culturel, elles bénéficient en moyenne de 19 participations bénévoles quand les associations sans salarié en comptent seulement 11. Dans l'ensemble du secteur associatif, le nombre de participations bénévoles s'élève à 30 par association employeuse et 15 par association sans salarié. Cet écart tient vraisemblablement au plus grand volume d'activité des associations employeuses, que justifie la présence d'au moins un salarié, même si cette dernière résulte aussi de leurs ressources financières.

## Une surreprésentation des retraités au bureau des associations culturelles et une sous-représentation des femmes au poste de trésorier

Qu'ils soient bénévoles ou salariés, le président, le trésorier ou le secrétaire d'association culturelle ne se différencient guère, par rapport à l'âge et au statut économique, de leurs homologues de l'ensemble du secteur associatif. Ils se démarquent en revanche de la population française. Ils ont 54 ans en moyenne quand l'âge moyen de la population ne dépasse pas 42 ans. Les retraités sont en effet surreprésentés dans ces trois fonctions. Leur poids varie de 36 % à 38 % selon les postes alors qu'il n'excède pas 23 % de la population en 2018<sup>7</sup>. Les retraités sont particulièrement présents dans les fonctions de gouvernance des associations de patrimoine, où ils occupent entre la moitié et les deux tiers des postes. Ils le sont bien moins dans l'enseignement artistique et le spectacle vivant, hors composante pluridisciplinaire, même si leur poids, compris entre 25 % et 36 %, demeure supérieur à leur poids dans la population.

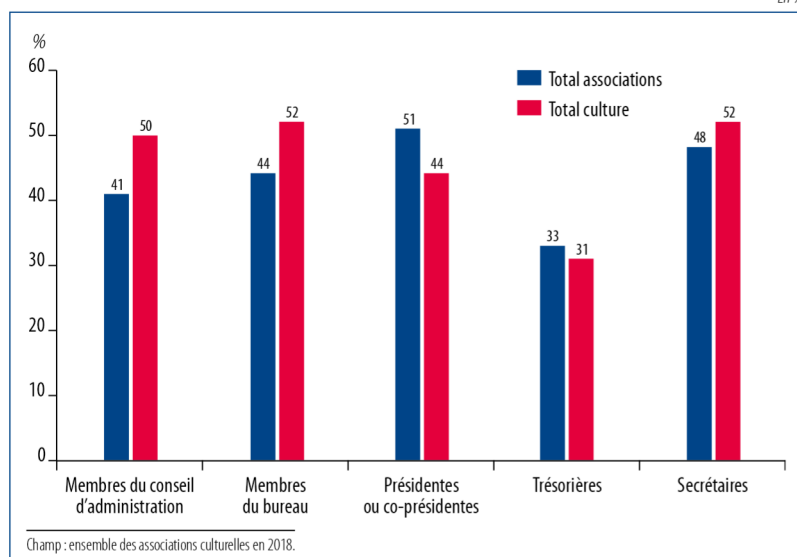
La parité hommes-femmes est respectée dans le conseil d'administration et le bureau des associations culturelles. Mais les femmes sont minoritaires dans la fonction de présidente, contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble du secteur associatif, et surtout dans celle de trésorière où elles occupent un peu moins d'un tiers de ces postes stratégiques chargés des finances. La proportion de femmes au poste de trésorière chute à 25 % pour chacun des domaines du spectacle vivant que sont la musique, la danse, le théâtre et les arts associés, voire à 19 % pour le patrimoine (graphique 11).

---

7. En 2018, la France compte 15,3 millions de retraités résidents pour 66,99 millions d'habitants.

Graphique 11 – Proportion de femmes dans les instances de gouvernance

En %



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

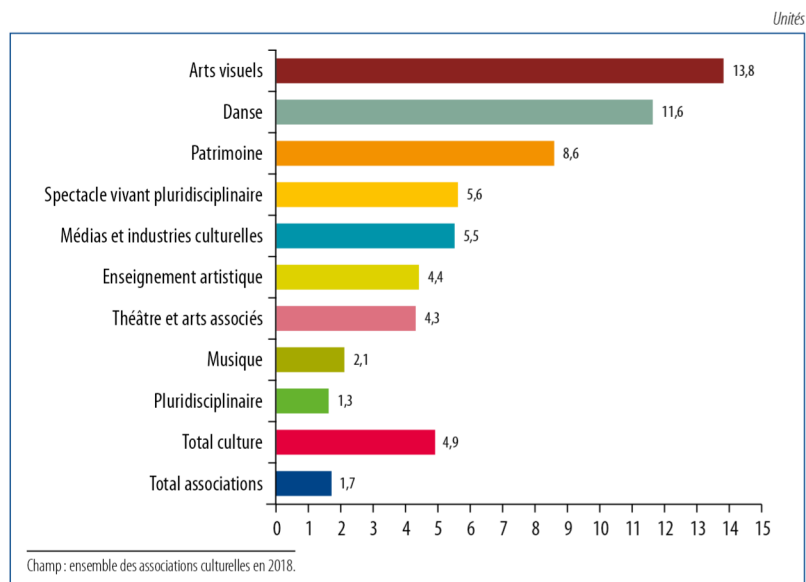
## Un recours au bénévolat plus intense

Non monétaire, le bénévolat n'en fait pas moins partie intégrante du modèle économique des associations. Il se combine à leurs ressources monétaires pour la réalisation de leurs objectifs. Les chercheurs Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog<sup>8</sup> appréhendent cette combinaison à partir d'un indicateur d'intensité du bénévolat qui rapporte le nombre d'heures de bénévolat aux ressources monétaires perçues. C'est alors bien l'intensité et non le « volume » de bénévolat qui est mesurée. Une association peut en effet le mobiliser fortement par rapport à la moyenne des associations mais faiblement au regard de ses autres ressources. Toutefois, les réponses des associations enquêtées sont vraisemblablement approximatives sur le nombre d'heures et plus précises sur le nombre de bénévoles. Cette dernière variable est privilégiée pour cette raison dans la présente étude même si elle n'est pas aussi pertinente pour le calcul de l'indicateur.

8. Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », dans Mathilde RENAULT-TINACCI (sous la dir. de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, INJEP, La Documentation française, 2021.

Quoique moins présent dans les associations culturelles comme on l'a vu précédemment, le bénévolat s'y révèle d'une utilisation plus intense à l'aune de cet indicateur. Pour 10 000 euros de ressources monétaires, les participations bénévoles s'élèvent à 4,9 au lieu de 1,7 dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 12). Le bénévolat constitue donc une « ressource » importante. L'intensité, bien que très faible dans les activités pluridisciplinaires et la musique, est particulièrement aiguë dans les arts visuels, la danse et le patrimoine.

**Graphique 12 – Nombre de participations bénévoles pour 10 000 euros de ressources monétaires**



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Les associations culturelles ont d'autres ressources non monétaires, en l'occurrence des locaux mis à leur disposition. Un peu plus d'une sur deux en bénéficie (54 % précisément), comme dans l'ensemble du secteur associatif. Cette proportion s'élève à 70 % pour la danse, 68 % pour le théâtre et les arts associés, 62 % pour l'enseignement artistique, mais elle ne dépasse pas 43 % pour la musique. La mise à disposition de terrains est en revanche très rare, seulement 4 % des associations culturelles sont concernées.

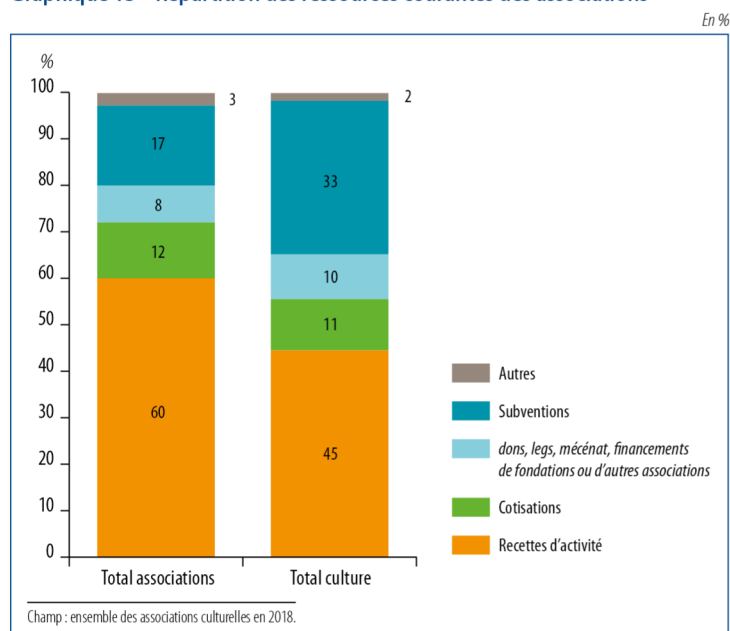


## Un budget plus limité et plus dépendant des subventions publiques, notamment communales ou intercommunales, que l'ensemble des associations

Les ressources financières des associations culturelles sont bien plus limitées que dans l'ensemble du secteur associatif. Certes, elles représentent 7,2 milliards d'euros en 2018 (5,8 % des 124,6 milliards de toutes les associations), dont 79 % concernent les associations employeuses, mais le budget moyen d'une association culturelle est légèrement en deçà de 25 000 euros, au lieu de 98 000 euros pour une association tous secteurs confondus.

Les associations culturelles se distinguent par une plus forte proportion de subventions publiques et en contrepartie par une moindre proportion des recettes d'activité. Les premières représentent un tiers du budget des associations culturelles alors que leur poids ne dépasse pas 17 % du budget de l'ensemble des associations. Les secondes constituent 45 % des ressources courantes des associations culturelles mais 60 % du budget dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 13).

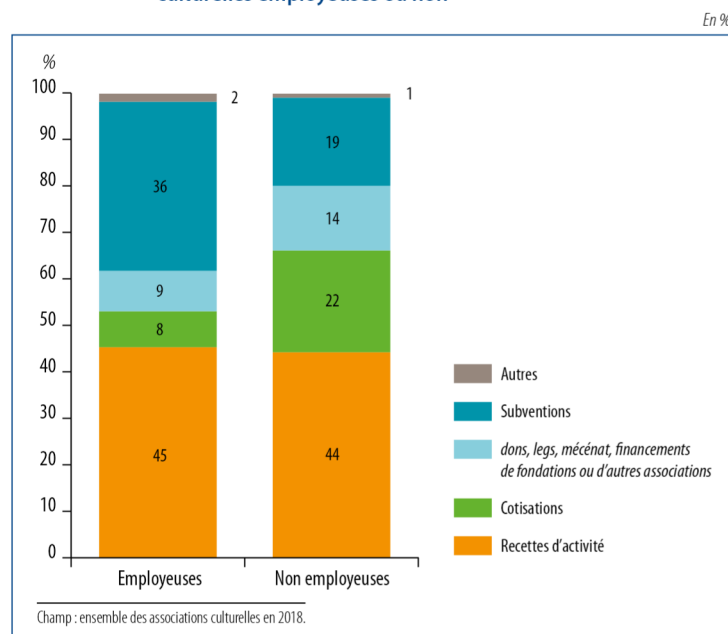
Graphique 13 – Répartition des ressources courantes des associations



Source: Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Toutefois, la structure des ressources des associations culturelles diffère selon qu'elles sont employeuses ou non. Celles qui emploient un salarié se révèlent nettement plus dépendantes des subventions publiques que les associations sans salarié. Dans le premier cas, cette catégorie de ressources représente 36 % du budget, dans le second seulement 19 %. En contrepartie, les cotisations des adhérents et, dans une moindre mesure, les dons, les legs, le mécénat et les financements de fondations ou d'autres associations pèsent davantage dans le budget des associations culturelles non employeuses (graphique 14).

**Graphique 14 – Répartition des ressources courantes des associations culturelles employeuses ou non**



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

## Seulement un tiers d'associations culturelles subventionnées

Ces moyennes ne doivent pas masquer que seulement 32 % des associations culturelles sont subventionnées. La proportion s'élève à 57 % pour les associations employeuses mais elle est moitié moindre pour celles sans salarié, ne dépassant pas 28 %. Ces ratios sont inférieurs de 5 à 6 points à ceux de l'ensemble du secteur associatif. Par

ailleurs, la proportion d'associations subventionnées selon le domaine artistique est comprise entre 44 % pour l'enseignement artistique et 26 % pour la musique (tableau 2). Mais cette dernière recueille un quart des subventions publiques destinées à la culture compte tenu du grand nombre d'associations se consacrant à ce domaine artistique, et l'ensemble du spectacle vivant en recueille quasiment la moitié. Cependant, la plus grosse part de subventions (27 %) revient au domaine pluridisciplinaire qui inclut les maisons des jeunes et de la culture, lesquelles bénéficient de fonds publics importants.

**Tableau 2 – Taux d'associations subventionnées**

En %

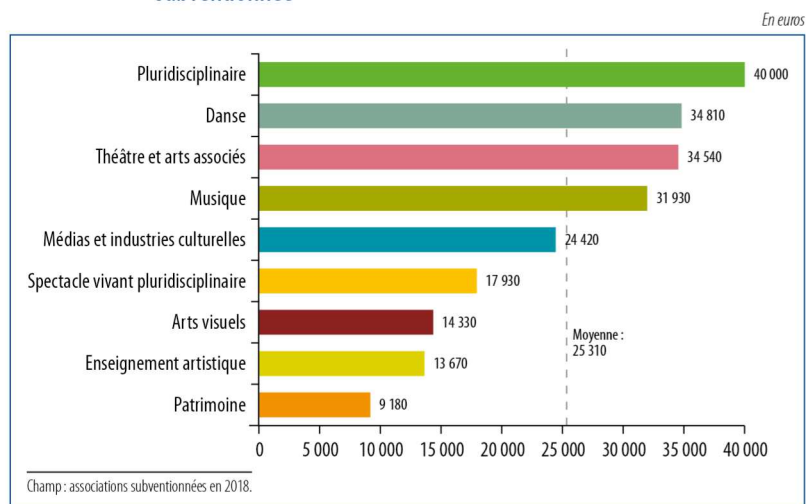
<b>Total culture</b>	<b>32</b>
<i>Employeuses</i>	57
<i>Non employeuses</i>	28
<b>Total associations</b>	<b>37</b>
<i>Employeuses</i>	63
<i>Non employeuses</i>	33
Enseignement artistique	44
Théâtre et arts associés	38
Danse	31
Musique	26
Spectacle vivant pluridisciplinaire	34
Arts visuels	33
Médias et industries culturelles	36
Patrimoine	37
Pluridisciplinaire	27

Champ : associations en 2018.

Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Quant à la subvention moyenne par association subventionnée, la plus faible concerne le patrimoine (9 200 euros), la plus élevée les activités pluridisciplinaires (40 000 euros) (graphique 15). Le spectacle vivant, hormis sa composante pluridisciplinaire, constitué pour une large part de compagnies et d'orchestres, se révèle également mieux doté que les autres secteurs culturels. En moyenne, chaque association culturelle subventionnée reçoit 25 300 euros de subventions publiques, montant inférieur de 45 % aux 45 800 euros alloués en moyenne à une association employeuses : le montant moyen est de 88 800 euros dans le secteur culturel et de 186 200 euros dans l'ensemble du secteur associatif. Les montants médians sont respectivement de 10 000 et 20 409 euros. L'écart est donc limité pour la moitié des associations

**Graphique 15 – Montant moyen des subventions publiques par association subventionnée**



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

**Tableau 3 – Montant moyen annuel des subventions par association subventionnée**

*En euros et unités*

	Total associations	Total culture
<b>Montant moyen annuel (euros)</b>		
Toutes associations	45 800	25 300
Employeuses	186 200	88 800
Non employeuses	3 600	4 000
<b>Nombre d'associations subventionnées</b>		
Toutes associations	469 346	93 241
Employeuses	108 460	23 422
Non employeuses	360 886	69 819

Champ : associations subventionnées en 2018.

Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

employeuses mais il se creuse pour une proportion réduite d'entre elles à mesure que les subventions augmentent. Ainsi, 20 % des associations employeuses les plus subventionnées reçoivent un montant supérieur à 66 000 euros dans le secteur culturel et à 136 550 dans l'ensemble du secteur associatif. L'action sociale, humanitaire ou caritative sans hébergement compte pour une large part dans le montant élevé des subventions aux associations employeuses ainsi que, dans une moindre mesure, les secteurs de l'hébergement social ou médico-social et de

l'enseignement, formation et recherche. Ces trois mêmes secteurs d'activité, auxquels s'ajoute celui de la santé, concentrent la part la plus importante des ressources courantes selon l'Insee<sup>9</sup>. En revanche, les associations culturelles sans salarié perçoivent un montant moyen de 4 000 euros, légèrement supérieur à celui de 3 600 euros dans le secteur associatif non employeur pris dans sa globalité.

À l'instar des subventions versées aux associations de tous les secteurs, celles allouées aux associations culturelles se révèlent fortement concentrées, comme l'atteste l'indice de Gini. Elles le sont moins toutefois pour les associations dédiées aux médias et industries culturelles, au spectacle vivant pluridisciplinaire, au patrimoine et à l'enseignement artistique.

**Tableau 4 – Indice de Gini**

	Total associations	Total culture
Toutes associations	0,86	0,86
Employeuses	0,85	0,86
Non employeuses	0,80	0,81
<b>Théâtre et arts associés</b>		0,89
Danse		0,92
Musique		0,90
Spectacle vivant pluridisciplinaire		0,76
Arts visuels		0,87
Médias et industries culturelles		0,71
Patrimoine		0,78
Pluridisciplinaire		0,85
Enseignement artistique		0,78

Champ : associations subventionnées en 2018.  
 Note de lecture : l'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Plus il se rapproche de 0, plus la répartition des subventions tend vers l'égalité parfaite où toute association reçoit une subvention d'un montant identique. Plus il se rapproche de 1, plus la répartition des subventions tend vers l'inégalité absolue, c'est-à-dire la concentration extrême où une seule association reçoit tout le montant des subventions.

Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

## Les subventions aux associations culturelles versées pour les deux tiers par les collectivités territoriales

Les soutiens financiers des associations culturelles sont principalement les collectivités territoriales. Les communes ou les intercommunalités subventionnent 28 % de ces associations, les départements en subventionnent 9 %, les régions 4 % et l'État 4 % également. Dans une large majorité des cas, les communes

9. Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee Première*, n° 1857, mai 2021.

ou intercommunalités ne sont pas associées à d'autres échelons administratifs. Ainsi, 60 % des associations culturelles subventionnées le sont exclusivement par une commune ou une intercommunalité (tableau 5).

**Tableau 5 – Partenariats entre entités administratives françaises pour les subventions aux associations**

En %

Nombre d'échelons	Échelons administratifs financeurs				Répartition des associations subventionnées (en %)	
	Commune	Département	Région	État	Culture	Total
1 échelon	X				60	60
		X			5	6
			X		2	2
				X	2	4
2 échelons	X	X			13	12
	X		X		2	2
	X			X	2	2
		X	X		1	1
		X		X	1	1
			X	X	1	1
3 échelons	X	X	X		3	2
	X	X		X	2	3
	X		X	X	1	1
		X	X	X	0	0
4 échelons	X	X	X	X	3	2
<b>Total</b>					<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 13 % des associations culturelles subventionnées le sont par la commune (ou l'intercommunalité) et le département. C'est le cas de 12 % de l'ensemble des associations subventionnées.

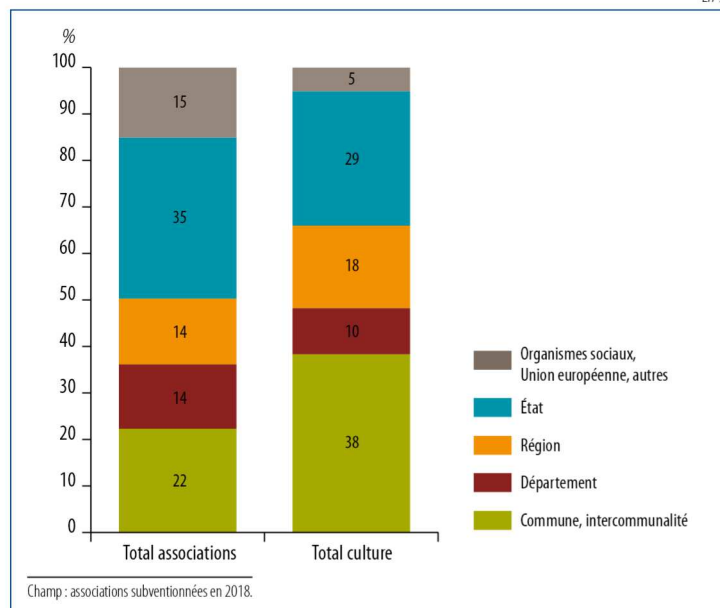
Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

Les subventions elles-mêmes proviennent des collectivités territoriales pour les deux tiers dans le secteur de la culture, pour la moitié dans l'ensemble du secteur associatif (graphique 16). Le poids important des subventions accordées par les communes et les intercommunalités, à savoir 38 % dans le secteur associatif culturel au lieu de 22 % dans l'ensemble du secteur associatif, explique cet écart. En contrepartie, les dotations de l'État (29 % au lieu de 35 %), des organismes sociaux et de l'Union européenne pèsent moins dans les subventions reçues par les associations culturelles.

L'écart de subvention moyenne par association entre le secteur culturel et le secteur associatif total est très faible au niveau de la commune ou de l'intercommunalité mais il se creuse très nettement

Graphique 16 – Répartition des subventions par financeur

En %



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

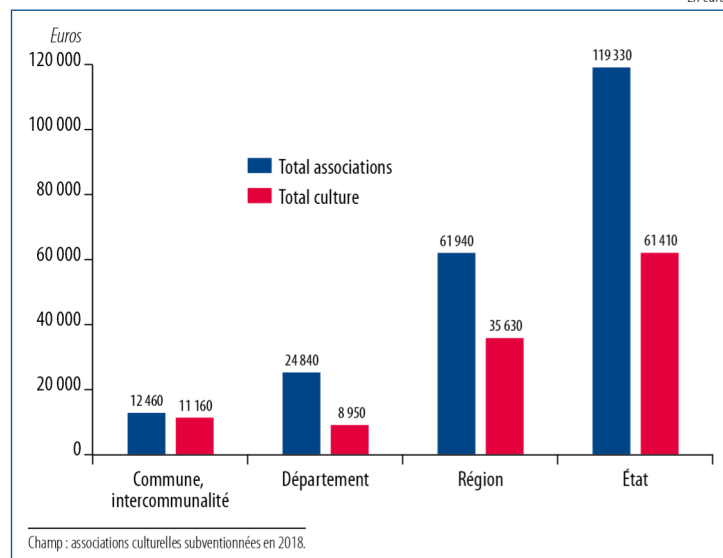
dès l'échelon départemental (graphique 17), essentiellement pour les associations employeuses (graphique 18). Pour les associations sans salarié, l'écart est bien plus limité et s'inverse même aux échelons départemental et surtout régional à l'avantage du secteur culturel (graphique 19).

Dans le cas des associations sans salarié, les subventions présentent des degrés de concentration élevés et très proches dans le secteur culturel et dans l'ensemble des secteurs, qu'elles soient octroyées par les communes ou les intercommunalités, les départements ou les régions. En revanche, quand elles émanent de l'État, les subventions aux associations culturelles non employeuses sont à la fois peu nombreuses et moins concentrées. Pour les associations employeuses, le degré de concentration des subventions est élevé dans la culture comme dans l'ensemble des secteurs. Il l'est toutefois un peu moins à l'échelon départemental ou régional (tableau 6).

Les ressources financières des associations culturelles se révèlent relativement diversifiées, un peu plus que celles du secteur associatif pris dans son ensemble, à l'aune de l'indice de diversification/

**Graphique 17 – Montant moyen des subventions par association selon les financeurs**

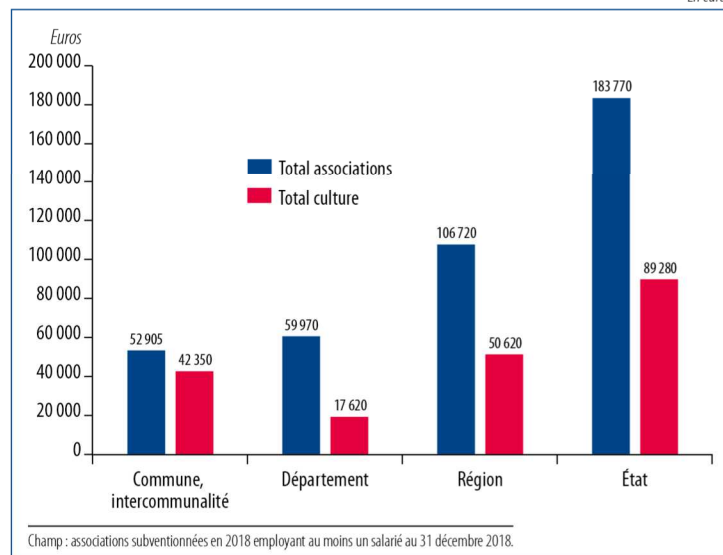
En euros



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

**Graphique 18 – Montant des subventions par association employeuse selon les financeurs**

En euros

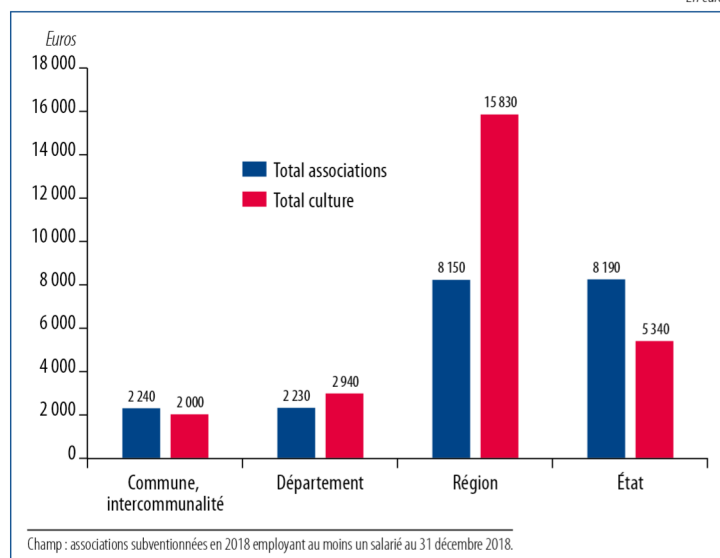


Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024



**Graphique 19 – Montant des subventions par association non employeuse selon les financeurs**

En euros



Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

**Tableau 6 – Indice de Gini et nombre d'associations selon la nature des associations et le type de financeur de la subvention**

En euros et unités

Financier	Employeuses		Non employeuses	
	Total associations	Total culture	Total associations	Total culture
<b>Indice de Gini</b>				
Commune, intercommunalité	0,85	0,88	0,76	0,75
Département	0,87	0,79	0,74	0,78
Région	0,85	0,79	0,86	0,91
État	0,83	0,83	0,79	0,64
<b>Nombre d'associations</b>				
Commune, intercommunalité	77 712	18 205	308 006	62 030
Département	47 826	10 423	74 339	15 057
Région	26 023	6 853	21 666	5 188
État	39 491	7 496	22 900	3 726

Champ : associations subventionnées en 2018.

Source : Enquête Associations 2018, Insee, traitements DEPS, 2024

concentration<sup>10</sup> utilisé par Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog. Celui-ci vaut 1 si les ressources sont à parts égales et 0 si la ressource au contraire est unique. Dans le cas des associations culturelles, l'indice est égal à 0,84 alors qu'il est de 0,73 pour l'ensemble des associations. Par ailleurs, les associations sans salarié ont des ressources légèrement plus diversifiées (indice 0,89) que les associations employeuses (0,82). Enfin, les associations dédiées au patrimoine ou aux médias et industries culturelles présentent le budget le plus diversifié (respectivement 0,93 et 0,90) tandis qu'il est plus concentré pour le théâtre et les arts associés (0,79) ainsi que pour le spectacle vivant pluridisciplinaire (0,73).

---

10. Cet indice dérive de celui d'Hirschmann-Herfindahl et s'écrit ainsi :  $I = (1 - \sum_{i=1}^5 R_i) / (1 - \frac{1}{5})$ . Les cinq ressources  $R_i$  dans cette étude sont : 1) les cotisations, 2) les subventions, 3) les recettes d'activité, 4) les dons, le mécénat et les financements provenant de fondations, enfin 5) les autres ressources.

---

## Encadré méthodologique

### Quel secteur culturel ?

Le Répertoire national des associations (RNA) et le répertoire Sirene de l'Insee ne couvrent pas l'ensemble des associations. Aussi, l'Insee a mené en 2014 la première enquête de la statistique publique sur les associations actives en France en 2013 et relevant de la loi de 1901. Le DEPS a réalisé une étude<sup>1</sup> sur le champ culturel à partir de ces données. À la fin de 2019, l'Insee a conduit une seconde enquête<sup>2</sup>. Ont répondu à cette enquête 19 619 associations actives en 2018, dont 12 361 ayant employé un ou plusieurs salariés. La présente étude sur le secteur culturel repose sur ces données.

Mais quel est le secteur culturel ? L'activité principale déclarée par une association selon une classification prédéfinie (Insee ou RNA) ne correspond pas toujours à la description qu'elle en fait dans ses réponses aux trois questions ouvertes de l'enquête réalisée par l'Insee, deux sur l'objet de l'association, une sur le domaine d'activité. En effet, la pluridisciplinarité artistique d'une part, la frontière entre domaines d'autre part, notamment entre la culture et les loisirs, induisent des difficultés de positionnement pour les associations.

Par conséquent, l'étude privilégie les réponses aux trois questions ouvertes ainsi qu'à la raison sociale de l'association, parfois choisie pour refléter l'activité. Ce sont ces quatre textes sur lesquels a porté la détection d'une centaine de mots-clés (ou expressions-clés) des activités culturelles. Mais un tel mot peut se révéler isolé dans les réponses d'une association, dont le lexique atteste qu'elle n'est pas culturelle. Aussi, les occurrences de mots-clés d'autres domaines d'activité, en particulier des loisirs<sup>3</sup>, sont décomptées afin d'écartier ces cas de figure. Par exemple, une association pour jouer aux cartes et aux jeux de société ne pourra être considérée comme culturelle même si le mot « danse » y apparaît une fois alors que le mot « jeux » y est mentionné à plusieurs reprises.

L'échantillon obtenu est constitué de 3 810 observations au lieu de 3 882 selon la nomenclature de l'Insee<sup>4</sup>. Par rapport à la nomenclature initiale établie par l'Insee et après examen détaillé des réponses aux trois questions ouvertes et de la raison sociale de l'association, 680 associations ont été reclassées et incluses dans le champ culturel et 752 en ont été exclues.

À l'intérieur du champ culturel de l'étude, les mots-clés ont permis en outre de distinguer des domaines tels que l'enseignement artistique, les différentes disciplines du spectacle vivant, les arts visuels, les médias et industries culturelles (dont médiathèques, ciné-clubs, petites maisons d'édition, gazettes et radios locales) ainsi que le patrimoine. La présence d'un seul mot-clé associé

---

1. Jean-Philippe RATHLE, *Les associations culturelles : état des lieux et typologie*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2019-2, août 2019, <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/culture-chiffres-2007-2024/Les-associations-culturelles-etat-des-lieux-et-typologie-CC-2019-2>

2. Sylvie DUMARTIN et Sandrine FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee Première*, n° 1857, mai 2021.

3. Outre les loisirs, les autres domaines d'activité associés à un mot-clé de la culture peuvent être le social, les sports, l'éducation, le tourisme, la santé/bien-être et la nature/environnement.

4. Avec le jeu des pondérations, les associations culturelles sont au nombre de 289 000 dans l'étude (23 % des associations) contre 284 000 selon la nomenclature de l'Insee.

à un domaine permet d'attribuer ce dernier à l'association. S'il existe plusieurs mots-clés, il faudra deux fois plus d'occurrences dans un domaine que dans tout autre pour le considérer comme principal et l'attribuer à l'association<sup>5</sup>. Cette dernière règle ne s'applique pas toutefois à l'enseignement artistique en raison de sa transversalité. Un mot-clé relatif à l'enseignement suffit à classer l'association dans l'enseignement artistique, indépendamment des autres mots-clés présents dans les réponses. De même, les maisons des jeunes et de la culture (MJC<sup>6</sup>) et les centres et foyers socio-culturels sont automatiquement versés dans le domaine qualifié de pluridisciplinaire. S'y ajoutent les associations dont les activités relèvent de plusieurs domaines sans qu'aucun d'eux ne se révèle dominant au regard du critère énoncé précédemment. Il rassemble également les associations dont les mots-clés, tels « artiste » ou « culture », sont trop généraux pour désigner un domaine précis.

Si cette méthode assure une meilleure cohérence entre les réponses des associations et la codification de leur activité, sur la base de critères objectifs, elle ne permet pas cependant de hiérarchiser les mots-clés selon qu'ils se rapportent aux objectifs de l'association ou aux moyens mis en œuvre pour les atteindre. Une association à finalité sociale organisant des spectacles peut être classée comme culturelle.

---

---

5. Il faut également un écart d'au moins deux occurrences de mots-clés pour éviter une identification de domaine trop fragile si deux occurrences renvoient à un domaine, une occurrence à un autre.

6. Les MJC comptent moins d'une cinquantaine d'observations et ne peuvent pas de ce fait constituer à elles seules un domaine d'activité.



CULTURE CHIFFRES 2019-2

### **Les associations culturelles : état des lieux et typologie**

Jean-Philippe Rathle

En 2013, on compte 1,3 million d'associations en France, dont une sur cinq déclare une activité culturelle, soit 263 400 associations. Près de 100 000 associations culturelles (37 % de l'ensemble) œuvrent dans le domaine du spectacle vivant, 65 000 dans les arts visuels et l'écriture (lieux d'exposition, ateliers et collectifs d'artistes), 50 000 dans l'animation socioculturelle, 35 000 dans le patrimoine et 15 000 dans l'enseignement artistique et culturel.

16 % des associations culturelles ont recours à l'emploi salarié et l'ensemble des associations culturelles mobilisent 3,5 millions de bénévoles. On estime à 200 000 le nombre de salariés dans les associations culturelles, soit 77 000 en équivalent temps plein, car les trois quarts d'entre eux sont employés à temps partiel, et 60 % sous contrat à durée indéterminée.

20 pages, Septembre 2019

Téléchargeable sur le site :  
[https://www.culture.gouv.fr/  
Thematiques/Etudes-et-  
statistiques/Publications](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications)  
et sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

L'ensemble des associations culturelles disposent de ressources courantes de 7,1 milliards d'euros, dont 84 % sont concentrées dans les associations employeuses. Parmi les 43 300 associations culturelles employeuses, les disparités d'organisation et de fonctionnement sont importantes. L'étude dégage quatre profils d'associations, aux caractéristiques très différentes : les associations dédiées au spectacle vivant (46 %), celles dédiées à l'animation et à l'éducation artistique et culturelle (33 %), aux arts visuels et à l'écriture (11 %) et au patrimoine (9 %).

---

---

## Abstract

### Cultural associations

In 2018, France had around 289,000 cultural associations, 23% of the total number of associations overall. 127,000 cultural associations (44% of the total) work in the field of live performance, particularly music. Artistic education, heritage, visual arts, media and cultural industries each account for between 8% and 10%.

Cultural associations are more present in large cities and have a wider geographical reach than associations as a whole. They arouse widespread interest, with 14.7 million memberships, even if the average number of members per association is lower than that observed in the associative sector as a whole.

Few of them employ staff on a full-time basis, with most staff working part-time or on fixed-term contracts. Volunteering, the main workforce of the voluntary sector, is more concentrated than membership in local activities, villages and small towns. Retirees are over-represented on the governing bodies of these associations.

All cultural associations have current resources of 7.2 billion euros, 79% of which is concentrated in employing associations. The financial resources of cultural associations are far more limited than in the associative sector as a whole, and are therefore relatively more diversified. Only a third of cultural associations are subsidised. The financial backers of cultural associations are mainly local authorities (mostly municipalities or associations of municipalities).

---

---

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,  
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation  
Responsable de la publication : Inès Cartier

Date de publication : septembre 2024

**Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :**

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>

[https://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=DEPS](https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS)

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)



